



MAIRIE DE THUSY
Haute-Savoie

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° AG2024_017

PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Route du Creux de la Scie

6.1 POLICE MUNICIPALE

Le Maire,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;

Vu la nécessité de réaliser des travaux de rénovation sur le pont du Creux de la Scie entre les communes de Thusy et de Menthonnex-Sous-Clermont

Route communale : **Route du Creux de la Scie** ; Commune de **Thusy**

Considérant la sécurité à mettre en place relative à la réfection du pont de la scie

Et précisant que ces travaux se dérouleront **du 13 mai au 17 mai 2024 inclus**,

ARRÊTE

Article 1 :

La route sera barrée et la circulation interdite sur la voie communale dite Route du Creux de la scie, du **13 au 17 mai 2024 inclus**.

Article 2 :

Les Mairies de Menthonnex-sous-Clermont et Thusy prendront toutes les dispositions en matière de sécurité et de signalisation pour prévenir et guider les automobilistes.

Article 3 :

Tout conducteur de véhicule est tenu de se conformer strictement à cette signalisation.

Article 4 :

- M. Le Maire de Thusy
- M. Le Maire de Menthonnex-sous-Clermont
- Gendarmerie de Meythet
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à THUSY, le 15/04/2024

Joël MUGNIER
Maire de Thusy



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Notifié le :